



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0712

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région - Opération Neurocampus phase 2 - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0712**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région - Opération Neurocampus phase 2 - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

Le Contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6^e contrat de plan Etat-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en terme de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (Lyon Tech-la Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

Le présent rapport concerne l'opération Neurocampus phase 2.

b) Opération neurocampus**Rappel sur l'opération Neurocampus phase 1**

Le projet Neurocampus est une opération immobilière d'une surface totale de 6 945 mètres carrés de surface de plancher ayant débuté dans le cadre du CPER 2007-2013 par une première phase de construction de 4 816 mètres carrés avec un financement de 13,55 M€ dont 1,5 M€ de charge foncière (Département du Rhône 4,75 M€, Région Rhône-Alpes 3,8 M€, État 3M€ et Communauté urbaine de Lyon 2M€).

La maîtrise d'ouvrage, assurée par le Département du Rhône jusqu'au 31 décembre 2014, a été transférée à la Métropole.

Ce projet vise à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, intégré dans un bâtiment unique, situé au cœur du neurocampus (hôpital le Vinatier) : les équipes de recherche et plateaux techniques en neurobiologie expérimentale et pré-clinique actuellement localisés à Gerland, Laennec et Rockfeller.

Le rendu des études d'avant projet définitif de cette première phase est prévue pour fin septembre 2015.

Opération Neurocampus phase 2

Inscrit dans le CPER 2015-2020, l'objectif du projet est de réaliser la 2^e tranche de l'opération immobilière Neurocampus de Lyon (2 129 mètres carrés surface de plancher) sur un terrain de 7 500 mètres carrés du centre hospitalier le Vinatier faisant l'objet d'une convention d'occupation d'une durée de 67 ans.

La réalisation conjointe des phases 1 et 2 permet de réduire le chantier et son impact : moins de temps (durée 16 mois de travaux au total = gain de 11 mois), moins de nuisances, moins d'ouvrages nécessaires pour le phasage et les raccordements.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Métropole.

La phase 2 doit permettre de :

- finaliser le regroupement des équipes du Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL) pour atteindre une masse critique d'environ 400 personnes interagissant dans des espaces communs et autour d'équipements et de plateformes de dernière génération (pour le contrat 2016-2020, le CRNL sera constitué de 13 équipes + une équipe en émergence avec financement européen "ERC consolidator"). Cette opération permettra un regroupement optimal des moyens de recherche en neurosciences au cœur d'un pôle hospitalier neurologique, neuropédiatrique et psychiatrique, particulièrement stimulant pour les recherches translationnelles à visées cliniques et les développements technologiques qui leur sont associés.

- disposer d'environ 800 mètres carrés (SU) pour de nouvelles activités :

- . accueillir de nouvelles équipes de recherche en cohérence avec les moyens et les activités soutenues au titre de leur excellence (IHU Cesame, Labex Cortex, Celya et Primes, Equipex Lili, IDEE, Neurodis, etc.). Le positionnement du bâtiment au cœur d'un complexe clinique hospitalier de premier ordre, disposant d'outils technologiques exceptionnels (par exemple, la plateforme CERMES imagerie du vivant) est un élément majeur d'attractivité nationale et internationale pour la recherche bio-médicale en neurosciences,
- . développer des espaces destinés à des activités de transfert technologique et de valorisation, en particulier dans les domaines des nouvelles technologies numériques à fort potentiel de compétitivité (comme, par exemple, les interfaces cerveau-machine, la rééducation par "serious game", les applications de la robotique). Ce transfert d'expertise pourra notamment être développé dans le cadre d'un "living lab" ainsi que par l'accueil d'entreprises et "starts-up".

c) Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel suivant intègre les études et travaux de la phase 1 et ceux de la phase 2 :

- études : 2015 - 1er trimestre 2016,
- consultations des entrepreneurs : mars - octobre 2016,
- travaux : 2016 - 2018.

d) Montage financier

La phase 1 de Neurocampus a été financée à hauteur de 13,55 M€ dans le cadre du CPER 2007-2013.

La phase 2 de Neurocampus fait l'objet d'un financement à hauteur de 6,7 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 selon la répartition suivante :

	Région	État	Métropole
Neurocampus phase 2	500 000 €	1 000 000 €	5 200 000 €
Total	6 700 000 €		

La recette à percevoir est de 10 300 000 € (dont 200 000 € ont déjà été perçus par le Conseil général du Rhône avant le 31 décembre 2014). Les financements prévus par la phase 1 n'ayant pas été individualisés, il convient d'individualiser une recette supplémentaire de 0,550 M€ sur la phase 1 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet phase 2 de l'opération Neurocampus.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 6 700 000 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis, sur l'opération n° 0P03O3691A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2015 : 300 000 € en dépenses,
- 2016 : 1 300 000 € en dépenses,
- 2017 : 3 300 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes,
- 2018 : 1 400 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes,
- 2019 : 400 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes,

b) - l'individualisation complémentaire d'une recette de 550 000 € à la charge du budget principal au titre de la régularisation des financements de la phase 1, selon l'échéancier prévisionnel suivant 100 000 € en 2016 et 450 000 € en 2017.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 545 044 € en dépenses et 10 100 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.